

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_1_13

**Objet : Programme d'actions Biodiversité
2023-2025 – Renouvellement du label «
Territoire Engagé pour la Nature »**

VOTE

A L'UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 9 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

Mme Nathalie CLAUZEL à Mme Chantal GARCIA

Mme Céline DELOUS à Mme Marie-Laure GIORSETTI

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Programme d'actions Biodiversité 2023-2025 – Renouvellement du label « Territoire Engagé pour la Nature »

Il est rappelé que la commune de La Fare Les Oliviers a souhaité intégrer le développement durable dans son action publique dès 2008. Elle a été reconnue « Agenda 21 local France » pour cet engagement. Cette démarche a permis à la commune de mobiliser l'ensemble de ses services et de mettre en place des actions importantes en faveur du développement durable. L'engagement dans cette démarche de progrès a été confirmée par l'attribution en 2019 du label Territoire Durable Niveau 2.

La préservation de la Biodiversité fait partie des enjeux essentiels à traiter pour l'avenir de la commune. Aussi, la commune a stoppé totalement l'utilisation des produits phytosanitaires dans sa gestion de ses Espaces Verts. Elle a pu ainsi obtenir le label Ville Nature en 2017, puis le label Territoire Engagé pour la Nature en 2019 qui a pris sa suite.

Ce label étant attribué pour 3 ans, la commune souhaite renouveler son programme d'actions pour la période 2023-2025 qui s'articulera autour de 4 objectifs :

- A. Développer la connaissance de la biodiversité locale
- B. Protéger la biodiversité locale
- C. Développer les pratiques valorisant la biodiversité
- D. Porter à connaissance la biodiversité Locale

En plus des 25 actions déjà mises en œuvre et à consolider, 20 actions nouvelles vont permettre d'aller plus loin dans la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité communale. Le plan d'actions, joint en annexe, précise le calendrier de mise en œuvre, respectant un budget contenu et conditionné à l'obtention de financements complémentaires.

Parmi ses actions phares, la commune souhaite mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communale, un permis de végétaliser l'espace public, un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) au bassin de la Pomme de Pin, l'étude d'un site dédié à la biodiversité dans le cadre des aménagements des bords de l'Arc, la mise à jour de son plan de gestion différenciée des espaces verts.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la labellisation Territoire Engagé pour la Nature et le programme d'actions pour la période 2023-2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, le label Territoire Engagé pour la Nature 2023-2025.
- d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Atlas de la Biodiversité Communale » et à solliciter un financement auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la labellisation Territoire Engagé pour la Nature et le programme d'actions pour la période 2023-2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, le label Territoire Engagé pour la Nature 2023-2025.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 013-211300371-20230209-DCM_2023_1_13-DE



AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Atlas de la Biodiversité Communale » et à solliciter un financement auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

